



Le 1^{er} décembre 2008

MESSAGE AUX ABONNÉS(ÉES)

**(À classer avec la circulaire 2008-043 (02.01.12.01)
portant sur le Répertoire des modalités de classification des fonctions
d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux)**

Suite à la publication du *Répertoire des modalités de classification des fonctions d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux*, nous avons constaté qu'une erreur s'est glissée dans la table de conversion de la fonction type de « Chef de l'administration du ou de programmes », code 510 (page 61).

En effet, vous auriez dû lire que la classe 15 est autorisée pour les postes dont le nombre total de points est de 17 à 19, et non pas de 27 à 19 points.

L'édition WEB du Répertoire annexé à la circulaire mentionnée en titre a été mise à jour. Pour l'édition papier, veuillez remplacer la page 61 par celle jointe à la présente.

La directrice générale adjointe
des Relations de travail,

Original signé par

Édith Lapointe

p. j. Page 61 du Répertoire (copie papier seulement)